



**COMITE DEPARTEMENTAL
DE CYCLOTOURISME DE L'HERAULT**
Maison départementale des sports
907 rue du Professeur Blayac
34086 – MONTPELLIER CEDEX 4
Site du CODEP34: <http://herault.ffct.org>

Compte-rendu de la réunion CODEP34 / Clubs de l'Hérault le samedi 8/04/2017 de 14h à 18h

Lieu : Montpellier - Maison départementale des sports - Salle 19

Participants : Membres du CODEP34 (Jacques Clamouse, Maria Robu, Guy Estopina, Christian Arnold, Jean-Michel Pons, Alain Clamouse, René Baldellon, Pierre Hérédia) et les **14 clubs suivants de l'Hérault** (AS Cheminots Biterrois, Petite Reine Cessonnaise, Vélo Club Clermontais, Cyclo Club Gangeois, Vélo Club Montblanc, MUC Cyclo, Cyclos Club Fabrégouais, Vélo Club Magalas, Cyclo Club Vias, Vélo Club Grabellois, Pignon Libre Védasien, Gazelec Cyclo Béziers, Cyclo Tourisme Védasien, Amicale Larzac Aventures).

* *
*

Un document complet des points abordés et présentés en réunion figure en annexe de ce compte-rendu. Seules les actions à mener et les informations importantes sont notées ci-dessous.

1. **Information sur les assurances, licences et certificats médicaux** (voir dossier complet en annexe) – 13% seulement d'assurances grand braquet en 2017 dans l'Hérault (en diminution) alors que le surcoût par rapport au petit braquet n'est pas très important. Bien informer les licenciés sur les différences en terme d'indemnités en cas de problème. Le passage petit braquet / grand braquet en cours d'année n'est possible qu'en cas de changement de vélo (moralisation)
2. **IMPORTANT** : le certificat médical doit être impérativement fourni pour tous les licenciés avant le 1/07/2017.
3. **Adresses mails des clubs** : l'utilisation des adresses nomduclub@ffct.org est vivement conseillée pour éviter les erreurs en cas de changement de responsable ou correspondant. Une assistance est possible auprès de Guy Estopina. De même des règles de bon usage de la messagerie sont nécessaires (voir document annexé à diffuser le plus largement possible dans les clubs).

4. **Adresses mails du CODEP** : dans leurs relations avec le CODEP34, les clubs doivent utiliser les adresses suivantes : codep34@ffct.org (en priorité), ou selon les sujets herault-president@ffct.org, herault-secretaire@ffct.org, herault-tresorier@ffct.org.
5. **Site CODEP34** : le site régulièrement mis à jour (130 en 2016) contient une multitude d'informations. Il est recommandé à tous les clubs de l'utiliser sans modération. L'évolution de la communication en 2017/2018 conduira à mieux interconnecter les sites FFCT/COREG/CODEP/CLUBS. Projet à suivre.
6. **Vélo Sport Santé** : les médecins ont désormais la possibilité de faire des ordonnances pour la pratique du vélo reconnue salubre. Les clubs intéressés devront avoir des personnes formées pour pouvoir accueillir ces personnes.
7. **Commission féminine** : la rando féminine prévue en juin est reportée aux 2 et 3 septembre 2017. La fiche d'inscription va être envoyée aux clubs.
8. **Commission Jeunes et Formation** : un nouveau règlement pour la répartition de la prise en charge des frais est en cours de finalisation. Pour la formation PSC1 que souhaitent avoir certains clubs en liaison avec le CDOS, les besoins sont à remonter au CODEP, car il faut au moins 10 candidats pour organiser une session.
9. **Commission VTT** : en cours de démarrage, mais du fait du grand nombre de disciplines différentes (5 ou 6) et de la difficulté à fédérer, l'idée de proposer une randonnée de printemps va être étudiée.
10. **Commission Animation et Tourisme** : elle s'est réunie et plusieurs projets sont lancés (Vélo en France, Transversales, A la rencontre de l'Hérault, Randonnées à thème). Pour 2018, le CODEP34 vient d'être sollicité par la FFCT pour organiser une Concentration Nationale sur un week-end (vélo, VTT, marche). Avant de répondre favorablement, le projet va être étudié en partenariat avec plusieurs clubs intéressés.
11. **Commission Sécurité** : elle est constituée (4 membres), un rendez-vous est programmé avec M. Melin le 10 mai. Les clubs sont invités à faire remonter tous les problèmes (points noirs) rencontrés sur les routes ou pistes cyclables.
12. **Commission Administrative**. Il est demandé aux clubs qui font des demandes à la Préfecture pour l'organisation de randonnées de mettre en copie Christian Arnold (sur adresse codep34@ffct.org) qui pourra ainsi les aider en cas de problème.
13. **Questions diverses**.
 - Récompenses et cadeaux dans les randonnées : la remise de coupes est-elle toujours pertinente ? Il semblerait que cette « parade » ne fasse plus l'unanimité. Ne faudrait-il pas la supprimer en privilégiant l'accueil et l'après-vélo ? Certains clubs se sont orientés vers un cadeau individuel et/ou un buffet convivial. A examiner par les clubs concernés et partage de pratiques à discuter en AG.
 - Randonnées : pourquoi ne pas avoir aussi des petits parcours (30/40 km?) pour ceux qui viennent à vélo et qui ont trop de km à faire pour Aller/Retour. A tester selon configurations proposées.

Fin de la réunion à 17h45

Le Secrétaire
Jean-Michel Pons



Le Président
Jacques Clamouse

